



ACADEMIE DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

Division des Personnels

DIPER 3

Bureau des affaires médicales,
des accidents de service et
de trajet et des maladies professionnelles

Affaire suivie par :

Bertrand ELOIR

Tél : 05 56 56 37 66

Mél : dsden33-diper3@ac-bordeaux.fr

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Gironde

Bordeaux, le 8 décembre 2025

François-Xavier PESTEL

Inspecteur d'académie

Directeur académique des services de
l'éducation nationale de Gironde

à

Mesdames et Messieurs les enseignant(e)s
du premier et du second degré

Mesdames et Messieurs les Psychologues
de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les Conseillers
Principaux d'Education

Mesdames et Messieurs les personnels
des services administratifs

S/C

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Mesdames les directrices et Messieurs
les directeurs d'EREA

Mesdames les directrices et Messieurs
les directeurs de CIO

Mesdames et Messieurs les IEN de
circonscription

Mesdames les directrices et Messieurs les
directeurs des services administratifs

Objet : Démarche en ligne pour les demandes de temps partiel pour raison thérapeutique

**Référence : Décret n° 2021-997 du 28 juillet 2021 relatif au temps partiel pour raison thérapeutique
dans la fonction publique de l'Etat**

Je vous informe que tout agent titulaire de l'éducation Nationale ou professeur des écoles contractuel en Gironde peut effectuer une demande initiale d'octroi d'un temps partiel thérapeutique puis son renouvellement via l'application Colibris. Cette démarche est aussi proposée aux agents en situation de reprise de fonction suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle.

Il faut pour cela réaliser la démarche suivante:

1	La connexion à ARENA
L'agent doit se connecter à ARENA : https://portailrh.ac-bordeaux.fr/arena avec son identifiant et son mot de passe de messagerie électronique professionnelle.	

2	L'accès à la plateforme COLIBRIS
	L'agent doit sélectionner dans ARENA le menu « Espace Personnel », puis « Colibris-Portail des démarches », saisir votre statut (premier degré, second degré ou personnel Biatpss) et enfin « DSSEN33-demande de temps partiel pour raison thérapeutique ».
3	L'inscription sur COLIBRIS
	L'agent effectue sa demande de temps partiel pour raison thérapeutique.
4	La transmission du dossier
	L'agent doit déposer en format pdf, le certificat médical qui justifie du besoin d'un temps partiel pour raison thérapeutique et qui précise la quotité de travail préconisé par le médecin (50,60,70,80ou90%) dans le cadre d'un retour ou d'un maintien en emploi.

L'agent aura la possibilité d'échanger avec le gestionnaire de son dossier via l'application. A chaque étape, l'agent sera informé de l'avancement de sa demande.

Je vous remercie pour votre contribution à la mise en œuvre de ce dispositif.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le directeur académique et par délégation,
la secrétaire générale,



Catherine CHABANNE